

# ACTIVITES DU CYCLISME.

BP  
jeeps

FORMATION EN  
APPRENTISSAGE

2017 - 2018

## | LE MÉTIER |

Le BPJEPS « activités du cyclisme » atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice de la profession d'animateur dans le champ des spécialités du cyclisme sur les trois mentions: VTT, BMX et cyclisme traditionnel.

## | OÙ EXERCE-T-IL ? |

L'animateur des activités du cyclisme exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Ces structures sont, de façon générale, des structures promouvant les activités physiques ou sportives : structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, etc.

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

## | CONDITIONS D'ACCÈS |

- Être âgé(e) de 18 ans à la date des épreuves d'exigences minimales à la mise en situation pédagogique
- Être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours ou PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)

## | SÉLECTION |

### EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Tests techniques

### ÉPREUVES DE SÉLECTION

Épreuve écrite

Épreuve orale

## | CONTENU DE FORMATION |

Formation en 10 unités capitalisables en centre de formation, en alternance avec un stage pédagogique en situation professionnelle

## | CERTIFICATION |

Délivrée par le ministère chargé des sports  
Diplôme professionnel de niveau IV

## | PARTICULARITÉ(S) |

Ce BPJEPS donne accès à des formations complémentaires :

- unité Capitalisable Complémentaire
- certificat de spécialisation

## | CALENDRIER DE FORMATION |

Inscription avant	EPEF*	Épreuves de sélection	Positionnement**	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en formation à distance***	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
31/07/17	21/08/17	22/08/17	23/08/17	Du 18/09/17 au 13/09/18	600 h	/	400 h

\* Exigences préalables d'entrée en formation

\*\* Le positionnement déterminera de façon personnalisée un nombre d'heures en centre et en structure d'accueil.

\*\*\* Inclus dans le nombre d'heures indiqué en centre

## | COÛT DE FORMATION |

Frais d'inscription : 40 € (non remboursables)

Coût pédagogique de la formation :

- formation prise en charge : 8,50 € de l'heure, soit un coût total de 5100 €
- formation autofinancée (par le stagiaire) : 6,80 € de l'heure, soit un coût total de 4080 €

## | FINANCEMENT |

Dans le cas d'un contrat d'apprentissage, le coût de la formation est pris en charge par le CFA SAT. L'apprenti perçoit une rémunération et bénéficie de certains avantages.

[www.cfasat-poitou-charentes.fr](http://www.cfasat-poitou-charentes.fr)



## | S'INFORMER, S'INSCRIRE |

Le dossier d'inscription et la fiche de renseignements sont à télécharger sur le site internet du CREPS de Poitiers, rubrique « formation professionnelle »

[www.creps-poitiers.sports.gouv.fr](http://www.creps-poitiers.sports.gouv.fr)

Le dossier d'inscription est à envoyer à l'adresse suivante :

CREPS de Poitiers  
Château de Boivre  
86580 Vouneuil-sous-Biard

## | RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE |

François DURAND

[francois.durand@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:francois.durand@creps-poitiers.sports.gouv.fr)

## | SECRÉTARIAT DE FORMATION |

Sylvie LASNIER / 05 49 36 06 13

[sylvie.lasnier@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:sylvie.lasnier@creps-poitiers.sports.gouv.fr)